

OBJET : CREATION D'UNE ECOLE MATERNELLE DE 4 CLASSES DANS LE QUARTIER MALADRERIE-EMILE DUBOIS : Approbation du bilan global prévisionnel, du projet de marché et du programme, autorisation de signer et déposer une demande de permis de construire. Demande de subvention pour l'ensemble des installations scolaires (maternelles et élémentaires).

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant qu'afin de palier l'augmentation d'effectifs de la population scolaire, la construction d'une école maternelle provisoire s'avère nécessaire.

Vu les articles 33, 60 et suivants du code des marchés publics.

Vu le budget communal.

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transport, circulation et stationnement.

A l'Unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve le programme, le bilan global prévisionnel et le projet de marché de l'opération cité en objet.

Article 2 : Autorise le Maire à signer et déposer les demandes de permis de construire.

le Maire,

JD/MB

REF : B05004

Objet : demande de subvention pour l'ensemble des constructions scolaires maternelles et primaires pour les années 2005 à 2008

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que le recensement de 1990 affectait à Aubervilliers une population de 67 557 habitants et celui de 1999 une population de 63 136 habitants, soit 4 421 de moins,

Considérant que la note de l'INSEE relative à la première évaluation de population issue de l'enquête de recensement menée en 2004 sur la commune d'Aubervilliers attribue 69 800 habitants à Aubervilliers, soit 6 864 de plus que la population estimée lors du recensement de 1999,

Considérant que la dotation globale de fonctionnement de la commune versée par l'Etat, a été bloquée en application de la loi de finances pour les années 2000, 2001 et 2002, eu égard à la baisse de population indiquée en 1999 par l'INSEE,

Considérant que la croissance de population ne sera prise en compte qu'à compter de l'année 2008 pour le calcul de la nouvelle dotation globale de fonctionnement,

Considérant que l'estimation de la perte de dotation globale de fonctionnement pour la période 2000/2008 est de 1 700 000[€] correspondant à une possibilité de couverture d'un emprunt de 17 000 000[€],

Considérant que cet accroissement de population conduit à la scolarisation d'un nombre accru d'enfants nécessitant la nomination de maîtres supplémentaires et la mise à disposition de salles de classe et de locaux liés (restauration, dortoirs, etc.) en constructions neuves ou en réaménagement :

- rentrée 2002/2003 – 2 classes ouvertes pour 7 248 élèves au total
- rentrée 2003/2004 – 6 classes ouvertes pour 7 334 élèves au total
- rentrée 2004/2005 – 8 classes ouvertes pour 7 555 élèves au total
- rentrée 2005/2006 – 7 classes à ouvrir pour 7 851 élèves au total (prévision)
- rentrée 2006/2007 – 10 classes à ouvrir pour 8 072 élèves au total (prévision)
- rentrée 2007/2008 – 4 classes à ouvrir pour 8 364 élèves au total (prévision)
- rentrée 2008/2009 – 10 classes à ouvrir pour 8 727 élèves au total (prévision)
- rentrée 2009/2010 - vraisemblablement 8 classes à ouvrir

soit une cinquantaine de classes pour près de 1 500 élèves de plus.

Considérant que c'est avec des moyens financiers bridés par le dispositif de la dotation globale de fonctionnement que la ville doit ainsi affronter les problèmes d'investissement en bâtiments scolaires qui représentent 27 000 000[€] de dépenses totales sur la période 2005/2008,

Considérant les charges générales que la ville d'Aubervilliers doit assumer en matière de solidarité eu égard à la situation notamment sociale, sanitaire, de logement, etc. des habitants dont les revenus imposables les situent à l'avant-dernier rang des 1 300 communes de la région Ile-de-France,

Considérant, eu égard à ces contraintes financières et sociales, la nécessité d'obtenir une participation significative de l'Etat pour ces constructions et reconstructions scolaires comme cela a été le cas pour l'extension du groupe scolaire Jean Macé/Condorcet en 2001,

Considérant que l'une des écoles (10 classes maternelles) relève du dossier ANRU « Vilette/Quatre Chemins », une deuxième (14 classes maternelles et élémentaires) à réaliser pour la rentrée 2009-2010 relève du dossier ANRU intercommunal Cristino Garcia/Landy, la troisième (10 classes maternelles et élémentaires) relève du dossier ANRU Maladrerie/Emile Dubois,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article 1 : sollicite de l'Etat une participation à hauteur de 50 % du montant prévisionnel des travaux, soit au titre du dispositif ANRU, soit à celui continué de la politique de la ville sur les crédits encore disponibles, soit au titre de toute autre procédure de financement.

Article 2 : demande à Monsieur le Préfet une étude du dossier de la commune par la conférence administrative dans les meilleurs délais.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué